

DISPOSITIONS GENERALES

- Genre de tir :** De groupe et individuel du groupe (CSOC)
- Lieu :** Stand de Saint-Oyens (5 cibles Sius)
- Dates et heures :**
Vendredi 28 septembre de 13h30 à 17h30
Samedi 29 septembre de 8h00 à 12h00 & 13h30 à 17h30
Dimanche 30 septembre de 8h00 à 12h00
Vendredi 05 octobre de 13h30 à 17h30
Samedi 06 octobre de 8h00 à 12h00 & 13h30 à 17h30
Dimanche 07 octobre de 8h00 à 12h00
- Participation :** Les sections affiliées à la FST peuvent inscrire un nombre illimité de groupe de 5 tireurs.
- Catégories d'armes:**
A Armes libres + fusil standard
D FA57 ord 03
E FA90, mousqueton et FA57/02
- Inscriptions :** Elles sont à envoyer à : **Bernard BIERI, 1187 St-Oyens**
- Délai :** **Jusqu'au 20 septembre 2018**
- Livret de tir :** Obligatoire au prix de **Fr. 6.-**
- Paielement :** Les paiements doivent être effectués au moyen du bulletin de versement ci-joint. Compte Raiffeisen Gimel CH32 8048 5000 0001 1199 9
ATTENTION ! Aucun tireur ne sera autorisé à tirer si la finance d'inscription n'est pas enregistrée présentation du récépissé
Les livrets de tir payés suffisamment à l'avance pourront être retirés, sans attente de préparation au bureau.
- Mutations :** En cas d'empêchement, un tireur inscrit peut être remplacé par un membre de la même société, mais il devra être annoncé **avant que le premier tireur du groupe commence à tirer. Tout résultat manquant sera marqué d'un zéro**
- Rangeurs :** Les rangeurs ne seront pas confirmés à la société sauf en cas de sur occupation.
- Armes :** Le tireur supporte les dérangements de son arme à l'exception des ruptures de matériel.
- Munition :** Elle sera délivrée et tirée sur place. Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.
- Résultats :** Les résultats seront adressés directement aux chefs de groupes.
- Renseignements :** Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
Bernard BIERI 1187 Saint-Oyens, tél. 021/ 828 30 26
E-Mail : tirdujura@saint-oyens.ch
- Dispositions finales :** Tout tireur, prenant part à ce tir, accepte les dispositions du plan de tir. Pour tous les cas non prévus, le règlement de la FST fait foi.
- Infractions :** Les infractions au règlement entraînent l'annulation des résultats individuels et de groupes.

Cible EXERCICE

Armes	Selon dispositions générales
Champ des points	Cible A, 5/10/100
Nombre de coups	5 coups par passe, libre passage aux autres cibles.
Position	Libre
Prix de la passe	Fr. 5.--
Répartition	Aucune

Cible ART-GROUPE

Armes :	Toutes les armes
Champ des points :	Cible A, 100 points
Nombre de coups :	5, coup par coup.
Position :	Arme libre : à genou. Fusil standard et mousqueton : couché bras francs Fass 57 : appui réglementaire Fass 90 : appui antérieur.

Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec l'arme libre en position couché bras franc.

Finance de groupe :	Fr. 40. --
Tireur individuel :	Fr. 18. -- (Fr. 16.25 pour la passe et Fr. 1.75 pour la munition)
Groupe de 5 tireurs.	Addition des 5 meilleurs résultats,
Classement de groupe:	Un classement en 2 catégories A, D/E , appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups de tout le groupe pour chaque catégorie.
Répartition :	Le 100% du produit de la finance des groupes au 60% des groupes répartis par catégories.
Prix en nature ou Carte couronne : (2 médailles = c-c Fr. 15. --) (simple = c-c Fr. 12. --)	Cat. A : 440 points et plus 430 points et plus, pour U21 et V 425 points et plus, pour U17 et SV Cat. D : 415 points et plus 405 points et plus, pour U21 et V 400 points et plus, pour U17 et SV Cat. E : 405 points et plus 400 points et plus, pour U21 et V 395 points et plus, pour U17 et SV
Classement U17 & U21	Un classement U17 & U21 sera établi sur le résultat de la cible "Gessenaz" et le 10% du résultat de la cible "Art-groupe". Tous les U17 et U21 seront récompensés.
ROI DU TIR :	Consulter la page 5

Cible LA GESSENAZ

Armes :	Toutes les armes
Champs des points :	Cible A, 10 points.
Nbre de coups :	4, coup par coup, 4 coups en feu de série
Position :	Arme libre : à genou Standard et mousqueton : couché bras franc Fass 57 : appui réglementaire Fass 90 : appui antérieur
Finance d'inscription :	Fr. 18. -- par tireur individuel (Fr. 15.20 pour la passe et Fr. 2.80 pour la munition)

Prix en nature ou

Carte couronne :

(2 médailles= cc Fr. 15. --)
(simple= cc Fr. 12. --)

Cat. A :	72 pts et plus 70 pts et plus, pour U21 et V 69 pts et plus, pour U17 et SV
Cat. D :	68 pts et plus 66 pts et plus, pour U21 et V 65 pts et plus, pour U17 et SV
Cat. E :	66 pts et plus 64 pts et plus, pour U21 et V 63 pts et plus, pour U17 et SV

CLASSEMENT U17 & U21 :

Un classement U17 & U21 sera établi sur le résultat de la cible "Gessenaz" et le 10% du résultat de la cible "Art-groupe". Tous les U17 & U21 seront récompensés

CONCOURS ROI DU TIR :

Tous les tireurs participants au Tir du Jura qui remplissent les conditions ci-dessous sont automatiquement classés au concours Roi du Tir à condition d'avoir tiré les 3 passes comptant pour cette compétition avec la même arme. En catégorie A, un classement Roi du tir sera établi si un minimum de 20 tireurs de cette catégorie remplit les conditions ci-dessus.

	Cat A	Cat E	Cat D
Art groupe	10%	10%	10%
Gessenaz	100%	100%	100%
Jura	100%	100%	100%
Prix par catégorie	Cat A	Cat E	Cat D
1er	70 frs	100 frs	100 frs
2ème	50 frs	70 frs	70 frs
3ème	30 frs	50 frs	50 frs

Cible JURA

- Armes :** Toutes les armes
- Champ des points :** Cible A, 1 m divisé en 10 cercles
- Nombre de coups :** 6, coup par coup
- Position :** Arme libre : à genou.
Fusil standard et mousqueton : couché bras francs
Fass 57 : appui réglementaire
Fass 90 : appui antérieur.
Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec l'arme libre en position couché bras franc.
- Prix de la passe :** **Fr 18. --** (Fr. 15.90 pour la passe et Fr. 2.10 pour la munition)

Distinction : Aucune

Répartition immédiate :	Points	Cat A	Armes d'ordonnance
	60	Fr.70. --	Fr.100. --
	59	Fr.45. --	Fr.70. --
	58	Fr.25. --	Fr.50. --
	57	Fr.18. --	Fr.35. --
	56	Fr.12. --	Fr.25. --
	55	Fr. 8. --	Fr.20. --
	54	-----	Fr.15. --
	53	-----	Fr.10. --
	52	-----	Fr. 5. --
	51	-----	-----

Dispositions finales : Si le remboursement immédiat n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence sera utilisée pour améliorer les prix des concours de groupe concernés. Le paiement de la répartition immédiate aura lieu pendant la durée du tir.
Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

ROI DU TIR : **Consulter la page 5**

Conception du plan de tir

Société de tir de Saint-Oyens
Saint-Oyens, le 15 juin 2018
Au nom de la commission de tir :

Le président, Bieri Bernard

Le secrétaire, Felder Stéphane

Société Vaudoise des Carabiniers

Approbaton du plan de tir, le 3 juillet 2018

Le chef des tirs libres : *Alfred TISSOT*